

Famille d'accueil



Q - Je vis certains problèmes dans la famille d'accueil où j'habite, quels sont les recours qui s'offrent à moi en tant que résident et comment faire pour

régler certaines situations?

R - Les personnes désireuses de devenir familles d'accueil doivent être accréditées par le réseau de la santé et des services sociaux. Elles sont soumises à une évaluation faite par des intervenants du centre de santé et de services sociaux pour déterminer si elles répondent aux critères de sélection et si elles sont acceptées ou non. Cette évaluation renferme certains critères comme : les qualités physiques et psychologiques des personnes, ainsi que les ressources sociales, l'expérience, l'état de santé, jusqu'à l'évaluation du milieu physique comme tel. Tous ces critères font partie des conditions d'accréditation, et vous avez aussi le droit de savoir si la famille d'accueil où vous demeurez, a été acceptée avec ou sans recommandations.

Également, une travailleuse sociale est assignée à chaque famille d'accueil dans le but de faire un « suivi », pour éviter que des pratiques illégales ou de l'abus vis-à-vis des résidents surviennent tout au long du mandat de la famille d'accueil. On ne le dira pas assez souvent, chaque milieu de vie doit être adapté aux besoins de la clientèle et offrir des services de qualité.

Quelques règlements internes doivent être respectés si on veut être conforme à la demande, ce sont les suivants :

- la santé de la personne accueillante doit être compatible avec les exigences de l'accueil : examen médical;
- la surface de la pièce offerte à l'accueil doit être suffisante : 9 m² pour un couple, 16 m² pour un couple comportant un chauffage et une arrivée d'eau potable à proximité;

- une enquête détermine les conditions de vie de la famille, sa motivation et l'adaptation du logement;
- la permanence de l'accueil doit être assurée;
- l'assurance multi-risques habitation et responsabilité civile est obligatoire;
- accepter le contrôle des conditions d'accueil et le suivi médico-social de la personne accueillie;

Comme mentionné plus haut, au-delà de ces normes, la famille d'accueil doit répondre à certains critères du domaine biopsychosocial, de l'environnement et du socioculturel. Elle doit posséder certaines qualités personnelles, un intérêt face à la clientèle concernée, une bonne connaissance du réseau et des services et posséder certaines attitudes comme capacité d'écoute, respect de l'autonomie de la personne, connaître et respecter ses limites, etc. L'aménagement des lieux physiques doit aussi être adapté aux besoins de la clientèle.



Bref, si vous vivez des préoccupations ou des difficultés au sein de votre famille d'accueil, il est important de ne pas négliger d'en parler immédiatement. Si vous négligez d'en parler avec les personnes appropriées, le conflit ou la méfiance risque de s'accroître et ainsi devenir un conflit insurmontable. Il est donc important de vous exprimer auprès de la personne concernée pour ainsi essayer de régler le conflit ou, à la limite trouver des alternatives qui viendront diminuer les effets que vous vivez. Il y a toujours moyen de trouver une personne qui peut vous aider à solutionner le problème, que ce soit auprès de la famille d'accueil directement, auprès de votre travailleuse sociale, de la conseillère en défense de droits ou auprès d'une personne impliquée dans votre milieu de vie.

Vous pouvez également suggérer aux responsables de votre famille d'accueil, la possibilité de pouvoir faire régulièrement des rencontres « milieu de vie », entre résidents-tes et responsables. Ces réunions peuvent vous permettre de faire certaines mises au point

concernant le fonctionnement dans la famille d'accueil et elles fournissent aux personnes hébergées, un lieu et un moment pour s'exprimer sur la vie de groupe. C'est le moment choisi pour, soit faire des demandes, exprimer des insatisfactions ou problèmes que vous vivez. Ce moment permet aussi à la famille d'accueil de discuter des règlements internes. Il est alors plus facile et clair d'amener des suggestions et solutions aux problèmes vécus. Cette façon de fonctionner exige d'avoir une ouverture d'esprit et un très grand respect mutuel entre résidents faisant partie de la famille d'accueil.

N'hésitez donc pas à exprimer vos besoins en rapport au fonctionnement de votre famille d'accueil car **ce lieu est votre milieu de vie et doit être beaucoup plus qu'un simple toit sur la tête!**

Source : - Ressources intermédiaires, Critères d'évaluation et de reconnaissance, Régie régionale de la santé et des services sociaux Gaspésie Îles-de-la-Madeleine, décembre 2002.

- Texte du groupe Action Autonomie, Montréal, Citoyenneté, santé mentale et droit au logement, juin 2005.